

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER 6 RUE DES ECOLES

Par délibération en date du 24 juillet dernier, le Conseil Municipal approuvait la cession d'un bien immobilier situé 6 rue des Ecoles, à Monsieur et Madame BRASSET, au prix de 80 000 €.

Ces derniers ont depuis entrepris différentes démarches pour finaliser cette acquisition, et après réflexion et avis de leur conseil, ils envisagent de constituer, à cet effet, une société civile immobilière.

Il convient donc de modifier, en conséquence, la délibération susvisée; les modalités de la transaction ainsi que l'objectif poursuivi par Monsieur et Madame BRASSET restent quant à eux inchangés.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIANNE BERQUE-MANSAS, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la cession de la parcelle de terrain bâti cadastrée BW n° 101, sise 6 rue des écoles, à Monsieur et Madame BRASSET ou toute société qui se substituerait à eux, au prix de 80 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant, qui sera reçu par Maître ROUSSEAU, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140925-25-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 29 Septembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».